



## **REGLEMENT GENERAL DES COURSES UTOI 2026**

### **For English version (page 17)**

L'association UTOI (Ultra Trail Océan Indien) organise des courses de trail et d'ultra trail en milieu naturel et montagnard. Ces épreuves sont spécialement conçues pour des personnes bien entraînées et en parfaite condition physique, pleinement conscientes des exigences physiques et mentales, de la particularité technique de chaque course . Les participants doivent être préparés à affronter en anticipant :

- Les défis propres au milieu montagnard tropical, ainsi que les variations climatiques et météorologiques (pluie, vent, chaleur, froid, brouillard, hygrométrie, rayonnement solaire, nuit) ;
- D'être préparé à la longueur et au dénivelé de l'épreuve choisie en ayant acquis une capacité d'autonomie ;
- Etre prêt à gérer ses douleurs musculaires , articulaires, ses problèmes gastriques et sa grande fatigue ;
- Respecter les milieux naturels exceptionnels traversés et sensibiliser ses accompagnants.

### **Types de Trails et Ultra Trails**

<b>Format</b>	<b>Kilomètre Effort (1km ou 100m d+ = 1 point)</b>
XXS	0 à 24
XS	25 à 44
S	45 à 74
M	75 à 114
L	115 à 154
XL	155 à 209
XXL	210 et plus

**Pointages électroniques intermédiaires : présentation obligatoire de votre dossard à chaque poste de pointage du parcours.**

La manifestation pédestre, objet du présent règlement, est interdite à tous engins à roue(s), hors ceux de l'organisation ou acceptés par celle-ci, et aux animaux. Tous les concurrents s'engagent à se soumettre sans réserve à ce règlement par le seul fait de leur inscription.

Ils dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir du fait du non-respect de celui-ci.

**L'organisateur peut réviser et mettre à jour le règlement à tout moment, à son entière discrétion. Le coureur s'engage à le respecter. Les informations qui sont sur le site officiel de l'UTOI ([www.utoi.re](http://www.utoi.re)) sont les seules reconnues valables.**

### La charte du traileur :

**Amis coureurs**, merci de :

- Prendre conscience que le milieu naturel que vous traversez est fragile et sensible.
- Respecter la faune et la flore : ne jeter aucun déchet, même biodégradable (pouvant attirer les rats et polluer)
- Faire ses besoins dans les toilettes prévues à cet effet.
- Ne pas couper de branches.
- Utiliser les stations de biosécurité pour nettoyer ses chaussures.
- Ne pas crier de façon intempestive.
- Respecter le balisage, seul garant de votre bonne orientation.
- Respecter les bénévoles, sans lesquels la course ne pourrait avoir lieu. L'organisation n'est nullement responsable des habits et objets personnels des coureurs laissés sur les stands de ravitaillement.
- Respecter l'intégralité du règlement de la course.
- Venir en aide à un concurrent en situation dangereuse.
- La population locale vous accueille, remerciez-la : un sourire et un petit bonjour suffisent.

**Amis accompagnateurs**, merci de :

- Respecter les zones autorisées au public.
- Respecter les zones délimitées par l'organisateur pour le ravitaillement personnel.
- Respecter la réglementation des lieux : feu uniquement en réchaud et place aménagée ; pas de musique amplifiée ; les groupes électrogènes doivent être protégés par un bac.
- Les publicités doivent être à l'intérieur des tentes uniquement.
- La coupe des végétaux est interdite.
- La lumière doit obligatoirement être dirigée vers le sol.
- Le vol de drone est interdit dans certains lieux, voir la réglementation en vigueur.
- Penser que si l'accès à certains sites est interdit, c'est pour des raisons de sécurité évidentes.
- Soutenir tous les traileurs : la valeur de l'encouragement ne doit pas être en relation avec la valeur du coureur.
- Respecter les bénévoles : n'oubliez pas qu'ils sont là avant tout pour les traileurs.
- Regroupez-vous pour former des voitures complètes : le trafic sera d'autant moins dense sur les sites autorisés.
- Ne pas fumer ou consommer de l'alcool sur les zones de ravitaillement.
- Rouler doucement sur la route : la course est longue et les possibilités de voir les coureurs sont nombreuses.

**TRÈS IMPORTANT** : par le fait de son inscription à une course de l'UTOI, le participant ainsi que ses amis, accompagnants, famille... acceptent sans réserve l'intégralité du présent règlement. Il est responsable de tous les actes commis par sa famille, ses amis, ses accompagnants etc. qui seraient de nature à contrevenir aux dispositions de l'ensemble des points du présent règlement, notamment ceux relevant des prescriptions du Parc National de La Réunion, de l'ONF et plus généralement de la Préfecture de La Réunion.

## **1. Lieu, date et nature de la compétition**

Les événements et courses avec les dates, les horaires, les modalités et les informations coureurs sont en ligne sur le site officiel [www.utoi.re](http://www.utoi.re).

Attention : pour certaines courses, un équipement obligatoire peut être spécifique au format de l'épreuve et aux conditions météorologiques.

## **2. Organisateur**

Monsieur Hassen PATEL préside l'association ACSR (Association Culturelle et Sportive de la Réunion), association loi 1901, incluant les courses de trail en montagne (UTOI) et les entraînements et compétitions sur piste.

Le siège social est situé au 28 E avenue Marcel Hoarau, 97490 Ste-Clotilde (La Réunion).

## **3. Conditions de participation**

La participation à une épreuve est conditionnée à :

### **a) Catégorie d'âge**

Les catégories d'âge sont prises en compte au moment de la course en application de la [réglementation FFA](#) ; une mise à jour des dates de naissance a lieu chaque année au 1er septembre. Les catégories d'âge prises en compte commencent à partir de la catégorie Espoirs U23. Tous les participants à une course sont regroupés dans l'une des 13 catégories d'âge Hommes et Femmes figurant dans le tableau ci-après :

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Masters	MA	1991 et avant
Seniors	SE	1992 à 2003
U23 / Espoirs	ES	2004 à 2006
U20 / Juniors	JU	2007 et 2008
U18 / Cadets	CA	2009 et 2010
U16 / Minimes	MI	2011 et 2012
U14 / Benjamins	BE	2013 et 2014
U12 / Poussins	PO	2015 et 2016
Éveil Athlétique	EA	2017 à 2019
Baby Athlé	BB	2020 et après

## Détails des catégories Masters

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Masters H et F	M0	1991 - 1987
	M1	1986 - 1982
	M2	1981 - 1977
	M3	1976 - 1972
	M4	1971 - 1967
	M5	1966 - 1962
	M6	1961 - 1957
	M7	1956 - 1952
	M8	1951 - 1947
	M9	1946 - 1942
	M10	1941 et avant

### b) Certificat médical

Conformément à l'article 231-2-1 du Code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

- Soit d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass' j'aime courir, délivré(e) par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation ;
- Soit d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée (liste disponible sur : <https://www.sports.gouv.fr/les-118-federations-sportives-et-22-groupements-nationaux-530>), sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition. L'inscription doit être complétée d'un PPS valide ;
- Soit d'un PPS (Parcours de Prévention Santé) délivré par la FFA en cours de validité le jour de la manifestation.

**Très important** : selon le format de course, (notamment les courses XXL), l'organisation peut également exiger un certificat médical selon ses propres critères d'évaluation en matière de santé (test d'effort, ...).

**ATTENTION** : Les athlètes étrangers, même Licenciés d'une fédération affiliée à l'IAAF, doivent fournir un certificat médical en langue française (ou accompagné d'une traduction en langue française si rédigé dans une autre langue).

### c) Droit d'inscription

Pour pouvoir participer, le coureur doit s'acquitter du droit d'inscription propre à la course. Le paiement se fait uniquement en ligne sur le site de l'organisateur ([www.utoi.re](http://www.utoi.re)).

Aucune inscription ne sera valide en cas de non paiement intégral de celle-ci avant la date limite des inscriptions prévue pour la course concernée.

Pour valider son inscription, chaque compétiteur assuré de participer à une course devra adhérer au bulletin d'inscription, le valider en ligne, s'acquitter des droits afférents et signer obligatoirement une attestation sur l'honneur d'aptitude physique à la pratique de la course à laquelle il est inscrit.

**TRÈS IMPORTANT** : le montant payé par le coureur pour son inscription comprend notamment :

- l'accès aux postes de ravitaillement afin de s'y restaurer,
- l'accès aux soins médicaux en cas de nécessité (médecins, infirmiers, kinésithérapeutes, podologues, ...),
- l'accès aux sentiers balisés et sécurisés par l'organisation.

**En AUCUN CAS, le montant de l'inscription contraint l'organisation à remettre un t- shirt, une médaille, un trophée, ... à un coureur. Ces récompenses sont des cadeaux offerts par l'organisation généralement à tout FINISHER qui franchit la ligne d'arrivée dans les délais exigés, (temps maximum de course), à l'exception de ceux qui sont disqualifiés, mis hors-course, etc. Aucune exception ne sera faite sur ce point.**

#### **d) Rétractation-Désistement-Remboursement.**

**Toute inscription est ferme et définitive.**

Dans un délai maximal de huit jours après son inscription, le coureur a la possibilité de se rétracter de celle-ci. Cette rétractation devra parvenir à l'organisateur par lettre recommandée + accusé de réception impérativement, le cachet de la poste faisant foi. Il sera alors remboursé au coureur le montant intégral de son inscription.

Les autres possibilités de remboursement sont uniquement les suivantes :

- **Dans les 30 jours à partir de l'ouverture de la date des inscriptions**, délai de rétractation inclus, remboursement à hauteur de 80 % maximum du montant de l'inscription.

- **Entre 31 et 75 jours à partir de l'ouverture de la date des inscriptions**, remboursement à hauteur de 50 % maximum du montant de l'inscription.

- **Au-delà de 75 jours après l'ouverture des inscriptions, aucun remboursement ne sera possible.**

**Aucun report ni aucun avoir ne sera accordé sous quelque motif que ce soit en cas de non participation après avoir validé votre inscription.**

**Aucun remboursement même partiel ne sera accordé en cas de dossier d'inscription incomplet du fait de la négligence des coureurs à le rendre complet, et ce dans les temps imposés.**

(NB : jour calendaire)

## e) Clôture des inscriptions

2 possibilités de clôturer les inscriptions :

- 1) En priorité, si le quota fixé par l'organisateur a été atteint.
- 2) Ou à la date prévue de fin des inscriptions propre à chaque course si celle-ci est arrêtée.

## f) Athlètes handisport

Le parcours ne permet pas l'accueil des athlètes handisportifs.

## g) Mineurs

Cette épreuve est interdite aux mineurs et aux moins de 20 ans (sauf pour certains petits formats suivant la réglementation FFA).

## h) Matériel de sécurité obligatoire

Outre le port du dossard personnalisé de face, bien visible, et le port du bracelet de course (ou autre) fourni par l'organisateur de l'épreuve non échangeable, tout coureur devrait impérativement avoir dans son sac :

- 1 gobelet
- 1 lampe frontale ou torche avec piles ou batteries de rechange.
- 1 réserve d'eau de minimum 1L pour toutes les courses, à l'exception des trails XL et XXL où la réserve d'eau doit être au minimum de 1.5L à tout moment de la course.
- 1 sifflet
- 1 téléphone portable avec capacité de chargement suffisante à prévoir pour l'ensemble de votre course.
- 2 bandes élastiques adhésives permettant de faire un bandage ou un strapping.
- 1 réserve alimentaire constante et suffisante pour relier les points de ravitaillement.
- 1 pièce d'identité.
- 1 couverture de survie d'une dimension minimale de 1,4m X 2m.
- 1 vêtement de pluie imperméable avec capuche, et coutures thermo-soudées. (Coupe-vent à proscrire, protection insuffisante)
- 1 vêtement chaud type « seconde peau » à manches longues en tissu technique adapté à l'environnement.
- 1 sac à déchets ou tout autre moyen permettant de transporter ses déchets vers les poubelles prévues.

Allègement possible uniquement pour les formats courts XXS et XS. Se référer au site officiel de l'UTOI afin de vérifier s'il y a des informations spécifiques à ce sujet. A défaut, le matériel obligatoire est le même que celui ci-dessus mentionné.

Le coureur est seul responsable de son matériel. Un contrôle inopiné par l'organisation peut être effectué à tout moment de la course. En cas d'absence d'un matériel obligatoire, le coureur est immédiatement disqualifié.

Afin de réduire les déchets plastiques, cartons, papiers, ... aucun ustensile jetable (couverts, gobelets, ...) ne sera distribué aux postes de ravitaillement. Nous invitons donc les coureurs à apporter leur propre matériel.

#### **4. Courses en relais**

Chaque coureur inscrit à une course en relais est sous la responsabilité administrative du capitaine de l'équipe. Aucun changement de relais n'est possible sans l'autorisation expresse de l'organisation (changement de nom, de numéro de relais, ...).

#### **5. Dossard**

Chaque dossard sera remis individuellement à chaque coureur sur présentation d'une pièce d'identité avec photo lors des jours dédiés à cette remise.

Le dossard doit être porté sur la poitrine, sur le ventre ou attaché via un porte dossard FACE AVANT VISIBLE en permanence et en totalité durant toute la course ainsi qu'à l'arrivée jusqu'à la sortie du SAS coureur. Le dossard ne devra subir aucune modification ni altération. A défaut de visibilité ou en cas de modification, de destruction même partielle, ... le coureur court le risque de ne pas être pointé à un pointage intermédiaire ou à l'arrivée. Dans ce cas, il sera considéré comme non finisher et ne pourra prétendre à rien à l'arrivée (t-shirt, médaille, ...).

Sans dossard, le coureur ne pourra pas accéder aux postes de ravitaillement, aux aires de repos, aux soins médicaux etc.

#### **6. Cession de dossard**

**Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription, ni revente ou cession de dossard n'est autorisé(e) pour quelque motif que ce soit.**

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sans l'autorisation expresse de l'organisateur sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve et encourt une sanction allant d'une année de suspension à la radiation à vie. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement sera disqualifiée et radiée à vie de toutes les courses de l'UTOI.

Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce genre de situation.

#### **7. Assurances**

##### **a) Responsabilité civile**

L'organisateur est couvert par la police d'assurance souscrite auprès de sa société d'assurance. Chaque participant doit également souscrire une assurance responsabilité civile à titre personnel.

##### **b) Assurance dommages corporels**

Sauf s'ils y ont renoncé, les athlètes licenciés FFA sont couverts par une assurance dommages corporels. Il est vivement conseillé aux autres athlètes de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels (et tout autre dommage) auxquels leur pratique sportive peut les exposer envers eux-mêmes et envers les autres.

## **8. Règles sportives**

La compétition se déroule selon les règles sportives de la FFA.

### **a) Jury**

Le jury est composé des membres de l'organisation et du directeur de course. Le jury est habilité à statuer dans un délai compatible avec les impératifs de l'épreuve sur toutes les réclamations formulées par écrit dans un délai maximum de 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent. Leurs décisions sont sans appel.

### **b) Bâtons (trails)**

Le port des bâtons (type marche nordique ou autre) n'est pas autorisé.

### **c) Limites horaires**

Le temps maximum alloué à la course et les barrières horaires à des points de contrôle sont définis et fixés par l'organisation et sont disponibles sur le site officiel [www.utoi.re](http://www.utoi.re) pour chaque course. Passé ce délai, le concurrent sera considéré comme hors course mais pourra continuer sous sa seule responsabilité et devra alors se conformer aux dispositions du Code de la Route.

### **d) Chronométrage**

Le chronométrage est assuré par puces électroniques intégrées au dossard.

Le port d'un dossard ne correspondant pas à l'identité du porteur entraînera la disqualification du concurrent.

Des postes de contrôle sont répartis le long du parcours et constituent des sites de pointage obligatoire pour les concurrents. Le pointage électronique s'effectue au moyen de puces fournies par l'organisation.

Cette dernière se réserve le droit de disposer de postes de contrôle non repris dans la liste des postes officiels.

Pour être autorisés à poursuivre l'épreuve sur laquelle ils sont enregistrés, les concurrents doivent quitter les postes de contrôle avant l'heure limite fixée par les barrières horaires (quelle que soit l'heure d'arrivée au poste de contrôle). A défaut ils seront mis hors course, avec obligation de restituer le dossard. Toute poursuite de l'épreuve sera non autorisée au vu des règlements mis en place et pour des raisons de sécurité.

### **e) Poste de contrôle**

Des postes de contrôle sont répartis tout au long du parcours. Ils constituent des sites de pointage obligatoires pour les coureurs.

### **f) Effets personnels**

Les sacs contenant les effets personnels seront entreposés à des endroits bien déterminés par l'organisation. Celle-ci ne peut en aucune façon être tenue pour responsable en cas de perte,

vol, ou dégradation des sacs. C'est une faveur accordée aux traileurs pour faciliter la logistique de leur course. Il n'y a aucune obligation à remettre à l'organisation vos sacs.

Au départ de l'Ultra Terrestre, l'Ultra Trail des Géants et de la Speed Goat uniquement, des sacs vous seront remis par l'organisation lors de la remise des dossards pour vos effets personnels si vous en avez. Ils devront être emmenés par vos soins sur le lieu du départ de votre course. Pour le Méga Trail de l'Ouest, Le Trail des Pétrels, les courses relais et courses xs, aucun sac ne sera fourni, il faudra apporter vos effets personnels.

## **9. Ravitaillements**

Les points de ravitaillement sont définis par l'organisation et sont disponibles sur le site de la course. Toutes les épreuves restent en semi-autosuffisance, il appartient aux concurrents d'emporter avec eux les ravitaillements solides et liquides qu'ils estiment nécessaires, au minimum en complément des ravitaillements que propose l'organisation.

### **a) SAS de ravitaillement**

Un sas de ravitaillement est constitué par l'organisation à l'approche de chaque poste de ravitaillement officiel. Vous ne devez manger qu'à l'intérieur de ce sas. **Toute sortie de nourriture ou de boisson autre que de l'eau en dehors de ce sas est strictement interdite sous peine de disqualification immédiate de la course.**

### **b) Assistance personnelle**

**L'assistance personnelle est autorisée selon les modalités prévues par l'organisation dans une zone prédéfinie, marquée par un panneau « Début de zone d'assistance personnelle » et « Fin de zone d'assistance personnelle ». Toute assistance personnelle hors de cette zone entraînera la disqualification immédiate du coureur.**

En dehors des zones de tolérance clairement signalées à proximité des postes de ravitaillement par le chef de poste, il est donc strictement interdit de se faire ravitailler par des ravitaillements dits « marrons » tout au long du parcours auquel est inscrit le compétiteur.

Il est également interdit aux compétiteurs de se faire accompagner ou d'accepter d'être accompagnés, pendant toute ou partie de la course pour laquelle ils sont inscrits par une personne non participante à l'une de ces épreuves.

Il est rappelé que la seule assistance personnelle n'est autorisée que sur les postes de ravitaillement mis en place par l'organisation. Cette disposition inclut toute assistance "volante" de type "lièvre", accompagnateurs, porteurs d'eau ...

L'organisation décline toute responsabilité en cas de difficultés rencontrées par un coureur suite à des ravitaillements et autres prestations (médicales etc.) fournis par un prestataire privé, non agréé par l'organisation, en dehors et à l'intérieur des zones de tolérance établies. Le cas échéant, il n'y aura pas de recours possible.

Enfin, les règles en matière de protection de l'environnement s'appliquent également à toute assistance personnelle et ce dans son intégralité (pas de jet de débris, pas de gobelets, couverts, nourritures etc.)

## 10. Sécurité et soins

### a) Voies utilisées

La compétition se déroulant (en partie) sur des voies ouvertes à la circulation, les concurrents devront impérativement emprunter le côté droit de la chaussée.

### b) Sécurité des concurrents

Une équipe médicale multidisciplinaire, mise en place par l'organisation sera présente pendant toute la durée des épreuves. La sécurité des traileurs est assurée par un réseau de postes de contrôle et de postes sanitaires (médical et paramédical), de secouristes, des contrôleurs-signaleurs, des équipes de serre-files etc.

Des aléas de toute sorte, liés à l'environnement et à la course, peuvent vous faire attendre les secours plus longtemps que prévu. Votre sécurité dépendra alors de la qualité de ce que vous avez mis dans votre sac et du déclenchement de l'alerte.

L'ensemble du personnel médical, paramédical et secouriste ainsi que toute personne désignée par la direction de course sont habilités :

- à mettre hors course tout concurrent jugé inapte à continuer l'épreuve,
- à obliger tout concurrent à utiliser tout élément du matériel obligatoire,
- à faire évacuer par tout moyen les coureurs qu'ils jugeront en danger,
- à orienter les patients vers la structure de soins la plus adaptée.

Un coureur faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.

Dès l'instant où l'état de santé d'un coureur justifiera d'un traitement au moyen d'une perfusion intraveineuse, celui-ci sera obligatoirement mis hors course.

Une infirmière sera accessible à l'arrivée, les coureurs ayant un problème médical sévère pourront s'y adresser. Les soins de confort sont soumis à l'appréciation du personnel médical dans la limite de leur disponibilité.

Chaque coureur doit rester sur le chemin balisé, même pour dormir.

Tout coureur qui s'éloigne volontairement du parcours pendant la course doit prévenir l'organisation.

Le choix du moyen d'évacuation et du lieu d'hospitalisation relève de la seule décision de l'équipe médicale et de l'organisateur.

**Important : L'organisation se réserve le droit d'imposer à tous les coureurs tout matériel de sécurité qu'elle jugera nécessaire, notamment le port d'une balise GPS (autre que la balise intégrée au dossard), gratuite ou payante, ou encore le téléchargement d'une application et/ou de tout autre moyen de localisation, de tracking, etc.**

**Le défaut de fonctionnement d'une balise ne peut être imputable à l'organisation. Aucun recours ne sera accepté en ce sens.**

### c) Entraide entre concurrents (trails)

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent, dans l'attente des secours en coordination avec le PC Course ou médical. Un crédit temps pourra être accordé par la seule décision du directeur de course. Les concurrents sont informés que compte tenu de cette course en altitude en milieu isolé, chaque poste de ravitaillement sera équipé d'une couverture type laine afin de couvrir une personne blessée et/ou victime d'un malaise.

## d) Stands de récupération

Il est prévu à l'arrivée des stands de récupération physique généralement en présence des kinésithérapeutes.

## e) Balisage

Pour une meilleure vision de nuit, les balises sont dotées d'une partie en matière réfléchissante accrochant la lumière de votre frontale. **ATTENTION** : si vous n'en voyez plus, rebroussez chemin ou appelez-le PC Course ! Par respect pour l'environnement, aucune peinture ne sera utilisée sur les sentiers.

## 11. Abandon

Le coureur est prié de respecter scrupuleusement les prescriptions suivantes :

Sauf blessure, un coureur ne doit pas abandonner ailleurs que sur un point de contrôle. Il doit alors prévenir le responsable de poste et lui remettre son dossard.

En cas de décision d'abandon entre 2 points de contrôle, le coureur doit rejoindre le point de contrôle le plus proche où il signalera son abandon. Les informations relatives à cet abandon seront transmises au PC course.

Tous les coureurs qui abandonnent ou qui sont en retard par rapport aux barrières horaires ou encore arrêtés par l'organisation ne sont pas autorisés à poursuivre la course. Leur dossard sera retiré.

A défaut, l'organisation se réserve le droit de refuser l'inscription du coureur pour les éditions ultérieures.

## 12. Sanctions- Disqualification

Le directeur de course, le responsable de la sécurité médicale, le responsable de la sécurité route, les chefs de poste, les ouvriers, les chargés de sécurité positionnés sur l'ensemble du parcours, ainsi que la brigade spécifique et volante sont chargés de veiller au respect du règlement.

A tout manquement au règlement, ils sont mandatés par l'organisation pour notifier la nature de la faute. Cette notification est aussitôt adressée au directeur de course qui statuera sur la mise en application d'une sanction sous forme d'avertissement, d'une pénalité en temps ou d'une disqualification (voir tableau).

### Liste non exhaustive des sanctions:

MANQUEMENTS AU RÈGLEMENT ACSR	PÉNALITÉS (*) DISQUALIFICATION
Port du dossard non visible ou non conforme	Pénalité de 15 minutes
Jet de détritrus (acte volontaire) même biodégradable (épluchure, trognon de pomme..) par un concurrent ou un membre de son entourage et tout autre acte préjudiciable à l'environnement	<b>DISQUALIFICATION IMMÉDIATE DU CONCURRENT CONCERNÉ. AUCUNE INSCRIPTION NE SERA AUTORISÉE AUX COURSES DE L'UTOI PENDANT UNE DURÉE DE 2 ANS.</b>

Atteinte volontaire aux plantes (exemple : coupe de branches pour en faire un bâton)	Disqualification immédiate et retrait immédiat du dossard
Assistance en dehors des zones autorisées	Pénalité de 20 minutes dès la première constatation
Non respect du tracé officiel et balisé en coupant un chemin représentant un raccourci important	Disqualification de la course
Absence de matériel obligatoire de sécurité (ex: pas de réserve d'eau, lampe frontale... voir article 3-h)	Disqualification de la course. Retrait du dossard.
Se faire suivre ou précéder sur le parcours (à pied, en VTT, en 4 x 4 ...)	Pénalité de 30 minutes dès la première constatation
Non respect des personnes liées à l'organisation (bénévoles, médical, et voisinage)	Disqualification de la course
Absence de matériel obligatoire décidé par l'organisation dans l'urgence en cas de mauvaises conditions météo	Disqualification de la course.
Absence d'une puce électronique et tout autre matériel de chronométrage ou de sécurité	Selon décision du jury de course après analyse du système de chronométrage et de détection
Absence de passage à un point de contrôle	Selon décision du jury de course après analyse du système de chronométrage et de détection
Départ d'une zone de ravitaillement au-delà de l'heure limite	Disqualification immédiate et retrait immédiat du dossard
Non-assistance à un concurrent en difficulté	Disqualification immédiate et retrait immédiat du dossard
Refus d'obtempérer à un ordre de la direction de la course, d'un commissaire de course, d'un chef de poste, d'un médecin ou d'un secouriste	Disqualification immédiate et retrait du dossard
Triche (utilisation d'un moyen de transport, partage de dossard, ...)	Disqualification immédiate et retrait immédiat du dossard
Non-respect ou dégradation de l'environnement dans lequel vous évoluez	Disqualification immédiate et retrait immédiat du dossard
Dopage ou refus de se soumettre au contrôle anti-dopage	Disqualification immédiate et retrait immédiat du dossard. Interdiction d'inscription aux courses de l'UTOI pendant une durée de 2 années entières et consécutives.

Il est également porté à la connaissance du compétiteur et de toute personne l'accompagnant que sa disqualification (mise hors course) sera immédiatement prononcé en cas :

- **D'abandon de déchets même biodégradables,**
- **D'atteinte volontaire aux plantes et aux animaux,**
- **D'allumage de feux en dehors des places à feu aménagées à cet effet,**
- **D'utilisation de raccourcis.**

\*Les pénalités en temps sont appliquées sur le temps final de course.

\*Tout autre manquement au règlement fera l'objet d'une sanction décidée par le Jury de Course.

### **13. Protection de l'environnement**

En s'inscrivant à un événement UTOI, les participants s'engagent à respecter l'environnement et les espaces naturels traversés. En particulier :

- Il est strictement interdit d'abandonner ses déchets (tubes contenant des gels, papiers, détritiques organiques, emballages plastiques, ...) sur le parcours. Des poubelles sont à disposition sur chaque poste de ravitaillement et doivent impérativement être utilisées. Les commissaires de course effectuent des contrôles volants sur les parcours.
- Tous les participants doivent conserver les déchets et emballages en attendant de pouvoir les jeter dans les poubelles mises à disposition sur les postes de ravitaillement. L'organisation incite les coureurs à se munir d'une pochette déchets pour transporter leurs déchets jusqu'au prochain ravitaillement.
- Il est impératif de suivre les chemins tels qu'ils sont balisés, sans couper. En effet, couper un sentier provoque une érosion dommageable du site.

Comme énoncé ci-dessus, tout abandon de matériel et tout jet de déchet de quelque nature que ce soit hors des lieux prévus à cet effet entraîneront la mise hors course immédiate du concurrent fautif. Une zone de propreté est prévue à chaque poste de ravitaillement.

#### **Message du Parc National de La Réunion.**

*La manifestation sportive se déroule en toute ou partie au « cœur » du Parc national de La Réunion, faisant partie du Bien inscrit au Patrimoine mondial par l'UNESCO. Le classement d'un territoire en cœur de Parc National lui permet de bénéficier d'une protection réglementaire spéciale. Cette réglementation est opposable à tous. Les contrevenants s'exposent à des sanctions pénales. En conséquence, chacun participant doit respecter les règles suivantes :*

- *Aucune atteinte ne doit être portée à la végétation,*
- *Le prélèvement de végétaux d'espèces indigènes, pour la confection de bâtons de marche ou tout autre usage, est interdit,*
- *Tout abandon de déchet, même biodégradable (susceptible de favoriser la prolifération des rats, constituant une menace pour les espèces d'oiseaux indigènes) est interdit,*
- *L'usage du feu est strictement interdit en dehors des emplacements pérennes aménagés à cet effet par le gestionnaire des lieux,*
- *La circulation des véhicules à moteur est interdite en dehors des voies classées dans le domaine public routier de l'Etat, des départements et des communes, des chemins ruraux et des voies privées ouvertes à la circulation publique des véhicules à moteur. Le stationnement des véhicules est autorisé exclusivement sur les lieux ouverts au stationnement public,*
- *Sortir des sentiers aménagés (notamment par l'utilisation des raccourcis) est interdit.*

***Par ailleurs, afin d'éviter la dissémination et l'introduction de nouvelles espèces exotiques envahissantes, un nettoyage complet des équipements utilisés à l'occasion de la manifestation (sac - vêtements - chaussures - etc.), est recommandé avant le début de la manifestation.***

***Cette prescription est d'autant plus importante dès lors que les équipements ont été utilisés en dehors de l'île de La Réunion. Sur les sites équipés de stations de biosécurité, les participants doivent les utiliser.***

***Le règlement complet du Parc national de La Réunion est à retrouver sur le site : <https://www.reunion-parcnational.fr/fr/le-parc-national-de-la-reunion/reglementation>***

#### **14. Droit à l'image, audiovisuel, partenaires**

De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à l'image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants droit et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support de communication, quel que soit le format ou le procédé employé (vidéo, digital, informatique, e-commerce, etc.).

#### **15. Classements et récompenses**

##### **a) Classement**

**Le classement ne deviendra définitif qu'après sa proclamation finale par l'organisation. Celle-ci peut intervenir jusqu'à 24h après la clôture de la manifestation. Durant cette période, on parlera de « potentiel vainqueur » sur le podium.**

Il sera établi un classement scratch et par catégorie avec non cumul des résultats :

- 3 premiers au scratch Hommes
- 3 premières au scratch Femmes
- Premier (ou les 3 premiers selon le règlement particulier de la course) de chaque catégorie Homme et Femme – Licencié(e) et Non Licencié(e) tous confondus (sauf cas de force majeure).

Les récompenses (scratch, par catégorie, tirage au sort, ...) ne sont pas cumulables. 1 seul lot par personne. Pour les courses en relais, seules la 1<sup>ère</sup> équipe homme, la 1<sup>ère</sup> équipe femme et la 1<sup>ère</sup> équipe mixte sont récompensées.

##### **b) Récompenses**

Des trophées ainsi que divers lots seront distribués selon le classement établi.

La présence du coureur est impérative pour recevoir les récompenses (pas de remplacement possible). A défaut, la récompense ne sera pas attribuée.

##### **c) Tirage au sort et divers lots**

Il peut être procédé à un tirage au sort pour l'ensemble des finishers non récompensés des courses, tous formats confondus, si cela est prévu durant la manifestation.

L'organisateur se réserve le droit de procéder à sa manière et sans qu'il lui soit reproché la façon d'attribuer les lots (informatique, urne, ...).

## **TRÈS IMPORTANT :**

La remise des récompenses pour TOUS les formats de course se fera sur le podium prévu par l'organisation. Des précisions sur cette remise de récompenses vous seront apportées dans le programme de l'événement.

### **d) Publication des résultats**

Les résultats seront publiés sur le site de l'organisateur ([www.utoi.re](http://www.utoi.re)). Conformément à la loi dite « Informatique et Libertés », les participants peuvent s'opposer à la parution de leurs résultats sur ces sites en cas de motif légitime dûment apprécié par l'organisateur (pour la FFA, en faire directement la demande à l'adresse électronique : [dpo@athle.fr](mailto:dpo@athle.fr)).

## **16. CNIL/RGPD**

Les données personnelles communiquées par les participants sont destinées au personnel habilité de l'UTOI, et plus particulièrement de l'ACSR qui est l'association responsable du traitement de ces données. Ces données sont utilisées afin d'assurer le traitement des inscriptions des participants. Les participants sont susceptibles de recevoir par email des informations concernant l'épreuve sur laquelle ils sont inscrits ainsi que sur d'autres manifestations organisées par l'UTOI. Par l'intermédiaire de l'UTOI, les participants peuvent être amenés à recevoir des informations et/ou propositions d'autres sociétés ou associations partenaires.

Les informations collectées respectent les dispositions fixées par le RGPD. Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant. Il suffit de nous écrire en nous indiquant votre nom, prénom, adresse complète, par mail à l'adresse : [contact.utoi@gmail.com](mailto:contact.utoi@gmail.com).

## **17. Réclamations**

Toute réclamation doit être formulée par écrit uniquement par le coureur incriminé.

Le coureur incriminé doit déposer au PC Course sa réclamation dans un délai maximum de 30 minutes après son arrivée. Un formulaire lui sera fourni par l'organisation. Une caution de 100(cent) euros doit être impérativement versée en même temps que la réclamation pour qu'elle soit étudiée. Elle sera non restituable si la réclamation n'est pas validée.

Aucune réclamation ne sera acceptée de la part d'un accompagnateur, d'un spectateur. Les pièces justificatives (photos et/ou vidéos à caractère privé) ne peuvent avoir un caractère officiel.

## **18. Conditions exceptionnelles- Force majeure**

En cas de force majeure ou de tout autre événement non prévu rendant difficile l'organisation d'une ou plusieurs courses, l'organisateur pourra à tout instant mettre fin à la manifestation.

Les participants en seront prévenus par tous moyens possibles. Ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes entraînera *de facto* l'exonération de la responsabilité de l'organisateur. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité à ce titre.

De même, le directeur de course et/ou l'organisateur se réserve le droit de modifier le parcours initial à n'importe quel moment de l'épreuve, sans qu'il soit nécessaire de motiver sa décision.

Il en est de même s'il s'agit de :

- Différer le départ,
- Modifier les barrières horaires,
- Reporter la date de départ,
- Adapter l'itinéraire des épreuves,
- Annuler l'épreuve,
- Neutraliser l'épreuve,
- Arrêter l'épreuve en cours.

Sur certains points, un parcours de déroutage peut être mis en place pour les coureurs retardés. Le directeur de course peut accorder quelques minutes supplémentaires sur cet horaire de mise en place du déroutage. Ce n'est nullement systématique. Si tel est le cas, la décision est prise une heure avant la mise en application de chaque course.

Elle est ensuite mise en application par le chef de poste ou le directeur de course. Ce délai supplémentaire accordé n'est jamais communiqué aux concurrents ni même au point de ravitaillement précédent. Les concurrents déroutés sont invités à suivre un parcours de délestage. Les coureurs déroutés sont classés avec une pénalité.

## **19. Report**

En cas de report d'une ou plusieurs courses suivant un événement bien défini indépendant de la volonté de l'organisateur et qui oblige celui-ci à s'exécuter, le report n'implique aucune indemnité ni remboursement aux participants. Tous les participants sont automatiquement reportés sur la nouvelle date de course. Si cette nouvelle date, proposée au maximum dans les 72h suivant l'annonce du report, ne convient pas au compétiteur, un remboursement pourrait être envisagé avec une retenue de 20 % du montant de l'inscription.

## **20. Annulation**

L'organisateur se réserve le droit d'annuler la manifestation sans préavis soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure ou soit en cas de tout autre motif lié à la sécurité des athlètes, du public ou de l'environnement. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre et aucun remboursement ne sera dû.

## **21. Parcours de secours**

Selon l'évolution de l'instruction du dossier par les administrations, les intempéries avant le jour J ou tout ce qui peut influencer le bon déroulement de l'épreuve ainsi que la sécurité des participants, l'organisateur se réserve le droit à tout moment de modifier le parcours, ce qui entraînera des modifications diverses (tracé, heure de départ, barrière horaire...). Les coureurs seront prévenus par mail et les informations seront relayées sur le site de l'UTOI ainsi que sur sa page Facebook.

## **22. Disposition terminale**

Toute action relative au présent contrat devra être exercée exclusivement devant le Tribunal Judiciaire de Saint-Denis (Réunion).

## GENERAL RULES OF UTOI RACES

The UTOI association (Ultra Trail Océan Indien) organizes trail and ultra-trail races in natural and mountainous environments. These events are specifically designed for well-trained individuals in excellent physical condition, fully aware of the physical and mental demands and the technical specificity of each race. Participants must be prepared to face, with anticipation:

- Challenges specific to the tropical mountain environment, as well as climatic and weather variations (rain, wind, heat, cold, fog, humidity, solar radiation, night);
  - The distance and elevation gain of the chosen race, having acquired a sufficient level of autonomy;
  - Managing muscular and joint pain, digestive issues, and extreme fatigue;
  - Respecting the exceptional natural environments crossed and raising awareness among their supporters.
- 

### Types of Trails and Ultra Trails

XXS	0 à 24
XS	25 à 44
S	45 à 74
M	75 à 114
L	115 à 154
XL	155 à 209
XXL	210 et plus

Intermediate electronic timing points: presentation of your bib number is mandatory at each checkpoint along the course.

The pedestrian event covered by these rules is strictly prohibited to all wheeled vehicles, except those of the organization or those expressly authorized by it, as well as to animals. All participants commit to comply without reservation with these rules by the sole fact of their registration. They release the organizers from any liability for any incident or accident resulting from non-compliance with these rules.

The organizer may revise and update these rules at any time, at its sole discretion. The runner undertakes to comply with them. Only information published on the official UTOI website ([www.utoi.re](http://www.utoi.re)) is deemed valid.

---

### The Trail Runner's Charter

**Dear runners, please:**

- Be aware that the natural environment you are crossing is fragile and sensitive;
- Respect fauna and flora: do not litter, even biodegradable waste (which may attract rats and cause pollution);
- Use toilets provided for this purpose;

- Do not cut branches;
- Use biosafety stations to clean your shoes;
- Avoid unnecessary shouting;
- Respect the course markings, which are the sole guarantee of proper orientation;
- Respect the volunteers, without whom the race could not take place. The organization is not responsible for clothing or personal belongings left at aid stations;
- Respect the entire race regulations;
- Assist any runner in a dangerous situation;
- The local population welcomes you—thank them: a smile and a greeting are enough.

**Dear supporters, please:**

- Respect areas open to the public;
- Respect areas designated by the organizer for personal assistance;
- Respect local regulations: fires only in designated areas using camping stoves; no amplified music; generators must be protected by containment trays;
- Advertising must be confined to inside tents only;
- Cutting vegetation is prohibited;
- Lighting must be directed towards the ground;
- Drone flights are prohibited in certain areas—refer to applicable regulations;
- Remember that restricted access to some sites is for obvious safety reasons;
- Support all trail runners: encouragement should not depend on the runner's level;
- Respect volunteers, who are primarily there for the runners;
- Carpool to reduce traffic on authorized sites;
- Do not smoke or consume alcohol in aid station areas;
- Drive slowly: the race is long and runners may be encountered frequently.

**VERY IMPORTANT:** By registering for a UTOI race, the participant and their friends, supporters, family, etc., accept without reservation the entirety of these regulations. The participant is responsible for all actions committed by family members, friends, supporters, etc., that may violate any provision of these regulations, particularly those relating to the prescriptions of the National Park of La Réunion, the ONF, and the Prefecture of La Réunion.

---

## 1. Location, Date and Nature of the Competition

Events and races, including dates, schedules, procedures, and runner information, are available on the official website [www.utoi.re](http://www.utoi.re).

**Attention:** For some races, mandatory equipment may be specific to the race format and weather conditions.

---

## 2. Organizer

Mr. Hassen PATEL presides over the ACSR association (Association Culturelle et Sportive de la Réunion), a non-profit organization under French law (1901), including mountain trail races (UTOI) as well as track training and competitions.

The registered office is located at 28 E avenue Marcel Hoarau, 97490 Sainte-Clotilde (La Réunion).

---

### 3. Conditions of Participation

Participation in an event is subject to the following conditions:

#### a) Age Categories

Age categories are determined at the time of the race in accordance with FFA regulations; date-of-birth updates occur annually on September 1st. Age categories start from the U23 “Espoir” category. All participants are grouped into one of the 13 male and female age categories listed below:

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Masters	MA	1991 et avant
Seniors	SE	1992 à 2003
U23 / Espoirs	ES	2004 à 2006
U20 / Juniors	JU	2007 et 2008
U18 / Cadets	CA	2009 et 2010
U16 / Minimes	MI	2011 et 2012
U14 / Benjamins	BE	2013 et 2014
U12 / Poussins	PO	2015 et 2016
Éveil Athlétique	EA	2017 à 2019
Baby Athlé	BB	2020 et après

#### Détails des catégories Masters

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Masters H et F	M0	1991 - 1987
	M1	1986 - 1982
	M2	1981 - 1977
	M3	1976 - 1972
	M4	1971 - 1967
	M5	1966 - 1962
	M6	1961 - 1957
	M7	1956 - 1952
	M8	1951 - 1947
	M9	1946 - 1942
	M10	1941 et avant

---

#### b) Medical Certificate

In accordance with Article 231-2-1 of the French Sports Code, participation in the competition requires mandatory presentation of:

- Either a valid FFA-issued license (Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running, or “Pass’ J’aime Courir”);

- Or a valid sports license issued by an officially approved federation, indicating no medical contraindication to competitive athletics or running. The registration must be completed with a valid PPS.;
- Or a valid PPS (Parcours de Prévention Santé) issued by the FFA.

**Very important:** Depending on the race format (especially XXL races), the organization may also require a medical certificate based on its own health assessment criteria (stress test, etc.).

**WARNING:** Foreign athletes, even those licensed by an IAAF-affiliated federation, must provide a medical certificate in French (or accompanied by a French translation).

### c) Registration Fee

To participate, the runner must pay the registration fee specific to the race. Payment is made exclusively online on the organizer's website ([www.utoi.re](http://www.utoi.re)).

No registration will be considered valid if full payment has not been received before the registration deadline for the race concerned.

To validate their registration, each competitor who is insured and intends to participate in a race must complete the registration form, validate it online, pay the applicable fees, and mandatorily sign a sworn statement certifying their physical fitness to participate in the race for which they are registered.

**VERY IMPORTANT:** The amount paid by the runner for registration includes, in particular:

- Access to aid stations for food and hydration;
- Access to medical care if necessary (doctors, nurses, physiotherapists, podiatrists, etc.);
- Access to marked and secured trails provided by the organization.

**UNDER NO CIRCUMSTANCES** does the registration fee oblige the organization to provide a T-shirt, medal, trophy, etc. These items are gifts offered by the organization, generally to all **FINISHERS** who cross the finish line within the required time limits, except for those who are disqualified, withdrawn, or removed from the race. No exception will be made.

---

### d) Withdrawal – Cancellation – Refund

All registrations are firm and final.

Within a maximum period of eight (8) days after registration, the runner may withdraw. This withdrawal must be sent to the organizer by registered mail with acknowledgment of receipt; the postmark shall be deemed proof of date. The runner will then be reimbursed the full amount of their registration fee.

Other refund possibilities are strictly limited to the following:

- Within 30 days from the opening of registrations (withdrawal period included): refund of up to 80% of the registration fee.
- Between 31 and 75 days from the opening of registrations: refund of up to 50% of the registration fee.
- Beyond 75 days after the opening of registrations: no refund will be granted.

No deferral or credit will be granted for any reason in the event of non-participation after registration validation.

No refund, even partial, will be granted if the registration file is incomplete due to the runner's negligence in completing and submitting it within the required deadlines.

*(NB: calendar days)*

---

### e) Registration Closing

Registrations may be closed in two ways:

1. Priority closure when the quota set by the organizer is reached;
  2. Or at the scheduled registration closing date specific to each race.
- 

## f) Para-athletes

The course does not allow participation by para-athletes.

---

## g) Minors

This event is prohibited for minors and participants under 20 years old (except for certain short formats in accordance with FFA regulations).

---

## h) Mandatory Safety Equipment

In addition to wearing the personalized bib on the front, clearly visible, and the race wristband (or equivalent) provided by the organizer and non-transferable, each runner must carry in their pack:

- 1 cup
- 1 headlamp or torch with spare batteries or rechargeable power
- A minimum water reserve of 1 liter for all races, except XL and XXL races where the minimum is 1.5 liters at all times
- 1 whistle
- 1 mobile phone with sufficient battery capacity for the entire race
- 2 adhesive elastic bandages for strapping or bandaging
- A sufficient and constant food supply to reach aid stations
- 1 form of identification
- 1 survival blanket with minimum dimensions of 1.4 m x 2 m
- 1 waterproof jacket with hood and heat-sealed seams (windbreakers are prohibited as insufficient protection)
- 1 warm long-sleeve base layer made of technical fabric suitable for the environment
- 1 waste bag or any means to carry waste to designated bins

Equipment reduction is allowed **only** for XXS and XS formats. Please refer to the official UTOI website to check for specific information. Otherwise, mandatory equipment remains as listed above.

The runner is solely responsible for their equipment. Random checks may be conducted by the organization at any time during the race. Missing mandatory equipment results in immediate disqualification.

To reduce plastic, cardboard, and paper waste, no disposable utensils (cutlery, cups, etc.) will be distributed at aid stations. Runners are therefore required to bring their own equipment.

---

## 4. Relay Races

Each runner registered in a relay race is under the administrative responsibility of the team captain. No relay changes (name, relay number, etc.) are permitted without the express authorization of the organization.

---

## 5. Bib Number

Each bib will be issued individually to each runner upon presentation of a photo ID during the designated bib collection days.

The bib must be worn on the chest or abdomen, or attached via a bib holder, **VISIBLE AT ALL TIMES ON THE FRONT**, throughout the entire race and at the finish until exiting the runner's area. The bib must not be modified or altered. In case of reduced visibility or modification, even partial destruction, the runner risks not being recorded at intermediate checkpoints or at the finish. In such cases, the runner will be considered a non-finisher and will not be entitled to any reward (T-shirt, medal, etc.).

Without a bib, runners will not be allowed access to aid stations, rest areas, or medical services.

---

## 6. Bib Transfer

All registrations are personal. No transfer, resale, or assignment of bibs is permitted for any reason.

Any person transferring their bib to a third party without express authorization from the organizer will be held responsible in the event of an accident caused by or involving that person during the race and may incur sanctions ranging from a one-year suspension to a lifetime ban. Any person using a bib obtained in violation of these rules will be disqualified and banned for life from all UTOI races.

The bib must remain fully legible during the race. The organization declines all responsibility in the event of an accident arising from such situations.

---

## 7. Insurance

### a) Civil Liability

The organizer is covered by an insurance policy subscribed with its insurer. Each participant must also have personal civil liability insurance.

### b) Personal Injury Insurance

Unless waived, FFA-licensed athletes are covered by personal injury insurance. Other athletes are strongly advised to take out personal insurance covering bodily injury (and any other damage) to which their sporting activity may expose them.

---

## 8. Sporting Rules

The competition is conducted in accordance with FFA sporting regulations.

### a) Jury

The jury is composed of members of the organization and the race director. It is authorized to rule on all written complaints submitted within a maximum of 30 minutes after the arrival of the last competitor. Decisions are final and not subject to appeal.

## b) Poles (Trails)

The use of poles (Nordic walking or otherwise) is not permitted.

## c) Time Limits

Maximum race times and cutoff times at checkpoints are defined by the organization and published on the official website [www.utoi.re](http://www.utoi.re). After the cutoff time, the runner will be considered out of the race but may continue at their own responsibility and must then comply with road traffic regulations.

## d) Timing

Timing is ensured by electronic chips integrated into the bib.

Wearing a bib that does not correspond to the runner's identity results in disqualification.

Checkpoint stations are positioned along the course and constitute mandatory timing points.

Electronic timing is performed using chips provided by the organization, which reserves the right to install additional unannounced control points.

To continue the race, runners must leave checkpoints before the cutoff time, regardless of arrival time. Failure to do so results in withdrawal from the race and mandatory bib surrender.

Continuing the race after this is strictly prohibited for safety reasons.

## e) Checkpoints

Checkpoints are distributed throughout the course and constitute mandatory timing points.

## f) Personal belongings.

Bags containing personal belongings are stored at designated locations determined by the organization, which cannot be held responsible for loss, theft, or damage. This service is provided as a convenience only and is not mandatory.

At the start of the Ultra Terrestre, the Ultra Trail des Géants, and the Speed Goat only, bags will be provided by the organization during bib collection for your personal belongings, if needed. These bags must be taken by you to the starting point of your race.

For the Mega Trail de l'Ouest, the Trail des Petrels, the relay races, and XS races, no bags will be provided, you will need to bring your own belongings.

---

## 9. Aid Stations

Aid stations are defined by the organization and are available on the race website. All races are run in **semi-self-sufficiency** mode. Competitors must therefore carry with them the solid and liquid supplies they deem necessary, at a minimum in addition to what is provided by the organization.

### a) Aid Station Zone (SAS)

An aid station zone is set up by the organization before each official aid station. Eating is only permitted inside this zone. Removing food or beverages other than water outside this zone is strictly prohibited and will result in immediate disqualification.

## b) Personal Assistance

Personal assistance is authorized only under the conditions defined by the organization, within a predefined zone marked by signs “Start of Personal Assistance Zone” and “End of Personal Assistance Zone.” Any personal assistance provided outside this zone will result in immediate disqualification.

Outside clearly marked tolerance zones near aid stations, it is strictly forbidden to receive so-called “unauthorized” assistance along the course.

It is also forbidden for competitors to be accompanied, or to accept accompaniment, during all or part of the race by a non-participating person. Personal assistance is authorized only at official aid stations. This includes any “mobile assistance” such as pacers, companions, water carriers, etc.

The organization declines all responsibility for difficulties encountered by runners following assistance or services (medical or otherwise) provided by private, non-approved service providers, whether inside or outside tolerance zones. No claims will be accepted.

Environmental protection rules apply fully to personal assistance as well (no waste, cups, cutlery, food, etc.).

---

## 10. Safety and Medical Care

### a) Roads Used

As the competition takes place partly on open roads, runners must strictly keep to the right-hand side of the roadway.

### b) Runner Safety

A multidisciplinary medical team appointed by the organization will be present throughout the event. Runner safety is ensured through a network of checkpoints, medical and paramedical stations, first-aid teams, course marshals, and sweep teams.

Environmental and race-related hazards may delay rescue operations. Your safety will then depend on the quality of the equipment you carry and the triggering of alerts.

Medical staff, paramedical staff, rescue personnel, and any person designated by the race management are authorized to:

- Withdraw any runner deemed unfit to continue;
- Require any runner to use mandatory safety equipment;
- Evacuate runners by any means deemed necessary;
- Refer patients to the most appropriate medical facility.

Any runner requesting assistance from a doctor or rescuer submits to their authority and agrees to accept their decisions.

Any runner requiring intravenous treatment will be automatically withdrawn from the race.

A nurse will be available at the finish line. Runners with serious medical issues may seek assistance there. Comfort care is subject to medical staff availability.

Runners must remain on the marked course at all times, including for resting or sleeping. Any runner voluntarily leaving the course must notify the organization.

Evacuation methods and hospitalization locations are determined solely by the medical team and the organizer.

**Important:** The organization reserves the right to require additional safety equipment, including GPS tracking devices (other than the chip in the bib), whether free or paid, or the installation of tracking applications or other localization systems. Any malfunction of such devices cannot be attributed to the organization, and no claims will be accepted.

### c) Mutual Assistance Between Runners (Trails)

All runners are required to assist another runner in the event of an accident, until help arrives, in coordination with race headquarters or medical staff. A time credit may be granted at the sole discretion of the race director.

Each aid station is equipped with a wool-type blanket to cover an injured or ill runner.

### d) Recovery Areas

Recovery areas, generally staffed by physiotherapists, are available at the finish line.

### e) Course Marking

For improved night visibility, markers are fitted with reflective material that reflects headlamp light. **WARNING:** If markers are no longer visible, turn back or contact race headquarters immediately. No paint is used on trails to respect the environment.

---

## 11. Withdrawal

Runners must strictly comply with the following rules:

Except in the case of injury, runners must not withdraw outside a checkpoint. They must inform the checkpoint manager and hand over their bib.

If withdrawal occurs between two checkpoints, runners must reach the nearest checkpoint and declare their withdrawal. This information will be transmitted to race headquarters.

Runners who withdraw, miss cutoff times, or are stopped by the organization are not authorized to continue the race. Their bib will be removed. Failure to comply may result in refusal of registration in future editions.

---

## 12. Penalties – Disqualification

The race director, medical safety manager, road safety manager, checkpoint leaders, course openers, safety officers positioned along the course, and mobile patrols are responsible for enforcing the regulations.

Any violation will be reported to the race director, who will decide on the application of a warning, time penalty, or disqualification.

### Non-exhaustive List of Penalties

<b>Violation</b>	<b>Penalty / Disqualification</b>
Bib not visible or non-compliant	15-minute penalty
Littering (even biodegradable) by runner or entourage	Immediate disqualification + 2-year ban
Intentional damage to vegetation	Immediate disqualification and bib removal
Assistance outside authorized zones	20-minute penalty
Taking shortcuts	Disqualification
Missing mandatory safety equipment	Disqualification and bib removal
Being accompanied or followed	30-minute penalty
Disrespect toward volunteers or staff	Disqualification

Missing emergency equipment imposed by organization	Disqualification
Missing timing chip	Jury decision
Missing checkpoint	Jury decision
Leaving aid station after cutoff time	Immediate disqualification
Failure to assist a runner in difficulty	Immediate disqualification
Refusal to obey race officials	Immediate disqualification
Cheating (transport, bib sharing, etc.)	Immediate disqualification
Environmental damage	Immediate disqualification
Doping or refusal of anti-doping control	Immediate disqualification + 2-year ban

Time penalties are applied to final race time. Any other violation will be sanctioned by the race jury.

---

### 13. Environmental Protection

By registering for a UTOI event, participants commit to respecting the environment and natural areas crossed. In particular:

- Littering of any kind is strictly prohibited;
- Waste must be carried to designated bins at aid stations;
- Shortcuts are prohibited to prevent erosion.

Any abandonment of waste outside designated areas results in immediate disqualification.

#### Message from La Réunion National Park

The event takes place partly within the core area of La Réunion National Park, a UNESCO World Heritage Site. Special regulations apply, and violations are subject to criminal penalties. Participants must comply with all park regulations.

---

### 14. Image Rights – Media – Partners

By participating, runners waive any personal image rights and authorize the organizer, its partners, and rights holders to use their image on any media without limitation.

---

### 15. Rankings and Awards

#### a) Rankings

Final rankings are confirmed within 24 hours after the event.

Rankings include:

- Top 3 men overall
- Top 3 women overall
- Category winners (licensed and non-licensed combined)

Awards are not cumulative.

## b) Awards

Trophies and prizes are awarded according to rankings. Presence is mandatory to receive awards.

## c) Prize Draw

A prize draw may be organized for finishers not awarded.

## d) Results Publication

Results will be published on [www.utoi.re](http://www.utoi.re). Participants may object to publication for legitimate reasons.

---

## 16. CNIL / GDPR

Personal data is processed in compliance with GDPR. Participants have rights of access and correction by contacting:  
contact.utoi@gmail.com

---

## 17. Complaints

Complaints must be submitted in writing within 30 minutes of arrival, with a €100 deposit.

---

## 18. Exceptional Conditions – Force Majeure

The organizer may cancel or modify the event at any time due to force majeure. No refunds or compensation will be granted.

---

## 19. Postponement

In the event of postponement, participants are transferred to the new date. Refunds may be granted with a 20% deduction.

---

## 20. Cancellation

The organizer reserves the right to cancel the event without notice. No refunds will be issued.

---

## 21. Emergency Course

The organizer may modify the course at any time for safety reasons. Participants will be informed via email and official channels.

---

## 22. Final Provision

Any legal action relating to this regulation shall fall under the exclusive jurisdiction of the Judicial Court of Saint-Denis (La Réunion).